

# Les **ARGUS** de l'innovation mutualiste et paritaire **2025**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers sont à envoyer **au plus tard le 17 octobre 2025** à :  
**argus-imp@infopro-digital.com**

Toutes les pièces additionnelles (visuels, vidéos, présentations...) pourront être adressées par mail à la même adresse

La participation à ce concours est ouverte uniquement aux organismes mutualistes relevant du code de la mutualité et aux institutions de prévoyance relevant du code de la sécurité sociale exerçant sur le marché français.

Pour participer aux Trophées ARGUS DE L'INNOVATION MUTUALISTE ET PARITAIRE, les candidats doivent impérativement :

- Renvoyer leur dossier de candidature complété par mail à l'adresse : **argus-imp@infopro-digital.com** avant le **17 OCTOBRE 2025**.
- Proposer une action ou initiative innovante mise en œuvre entreprise depuis le **01 Janvier 2024** dans le secteur mutualiste ou de la prévoyance.
- Compléter le **BULLETIN D'INSCRIPTION** sur le site :  
<https://evenements.infopro-digital.com/argus/evenement-argus-de-l-innovation-mutualiste-et-paritaire-2025-p-17480>
- Acquitter le droit d'inscription : **190 €** par dossier déposé





Pour la quinzième année, *L'Argus de l'assurance* récompense les acteurs du secteur mutualiste et paritaire à travers ces trophées qui mettent à l'honneur les démarches exemplaires entreprises dans le secteur, dans 5 catégories :

- Prévention et Bien vieillir
- Formations et richesses humaines
- Agir pour la Transition Ecologique
- Nouvelles technologies et parcours adhérent/sociétaire
- Développement des territoires et des solidarités

Seront récompensées les actions ou initiatives innovantes mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024  
Un même organisme peut présenter plusieurs actions dans des catégories différentes (cf. critères d'évaluation p.5).

Un même projet peut être proposé dans plusieurs catégories.

## DOSSIER CANDIDATURE

A retourner avant le 17 Octobre 2025

Nom de l'organisme représenté :

Site web :

Type d'organisme :            Mutuelle relevant du Code de la Mutualité  
                                         Institution de Prévoyance

Choix des catégories dans lesquelles la candidature semble légitime d'être présentée  
(cf. Critères d'évaluation p.5) :

- Prévention et Bien vieillir
- Formations et richesses humaines
- Agir pour la Transition Ecologique
- Nouvelles technologies et parcours adhérent/sociétaire
- Développement des territoires et des solidarités

### DESCRIPTION DE L'ACTION/INNOVATION

#### • Nom de l'action / de l'innovation

(70 caractères maximum)

#### • Date ou période de lancement / réalisation

(La date de démarrage doit être postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le candidat doit pouvoir en justifier)



- **Brève description – principales caractéristiques**

- **Caractère innovant**

- **Contexte et objectifs**

*(pourquoi vous êtes-vous engagé(e) dans cette démarche ?)*

- **Résultats déjà constatés et / ou attendus**



• Pourquoi pensez-vous que votre action/innovation mérite d'être retenue ?

• Avenir de votre action / innovation

## ANNEXE (facultatif)

### En complément de votre dossier de candidature (facultatif)

Pour compléter votre candidature, vous pouvez joindre si vous le souhaitez des documents complémentaires permettant au jury de mieux apprécier la démarche de votre entreprise ou votre projet : visuels, vidéos, présentations...

Les pièces complémentaires devront être adressées en même temps que le dossier de candidature par email l'adresse [argus-imp@infopro-digital.com](mailto:argus-imp@infopro-digital.com)

**Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 17 octobre 2025 à :  
[argus-imp@infopro-digital.com](mailto:argus-imp@infopro-digital.com)**

Pour chaque catégorie, un prix est décerné par un jury constitué de personnalités qualifiées. Les Argus de l'Innovation Mutualiste et Paritaire couronnent ainsi les meilleures actions et/ou initiatives.

**Le palmarès 2025 sera dévoilé dans le cadre d'une cérémonie de remise des trophées qui se tiendra le 2 décembre 2025 à Paris.**

Chaque action primée donnera lieu à une publication dans L'Argus de l'assurance.

Les résultats du palmarès seront intégralement publiés dans un numéro de décembre 2025 et sur le site [www.argusdelassurance.com](http://www.argusdelassurance.com)